



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

10 – BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

AP 2016-01 - Opération budgétaire n° 715

Par délibération du 12 avril 2022, le Conseil municipal, afin de permettre la réalisation des travaux du tribunal, a modifié la durée de cette autorisation de programme, son enveloppe ainsi que la répartition des crédits de paiement, comme suit :

DEPENSES							
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022
902.258,15 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51€	155.324,96 €	30.742,52 €	50.000,00 € RAR 349.606,03 €

En 2022, les travaux engagés au titre de l'agenda d'accessibilité se sont élevés à 396.106,03 €. Les travaux réalisés s'élèvent à 283.080,30 €. Par ailleurs, des restes à réaliser d'un montant de 113.025,73 € ont été reportés pour un paiement en 2023.

Les travaux de mise en accessibilité du Tribunal n'étant pas achevés et nécessitant une augmentation du montant de l'enveloppe, il est proposé d'augmenter la durée de cette autorisation de programme d'une année, d'augmenter l'enveloppe de 6.500,00 € et de revoir les crédits de paiement de cette autorisation, à savoir :

DEPENSES								
MONTANT AP	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023
908.758,15 €	12.246 €	26.879,50 €	171.252,63 €	106.206,51€	155.324,96 €	30.742,52 €	283.080,30 €	10.000,00 € RAR 113.025,73 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

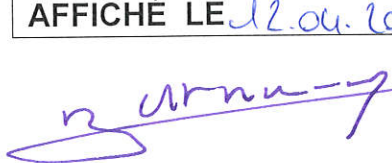

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** la durée de l'autorisation de programme à 8 ans, s'étalant de 2016 à 2023,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 908.758,15 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.


Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 12.04.2023


Bernard UTHURRY

